



CONTRAT D'ADHESION (Site Internet)

RAISON SOCIALE :

NOM COMMERCIAL :

ACTIVITE DE L'ENTREPRISE :

SIEGE SOCIAL ET ADRESSE :

Adresse de facturation (si différente du Siège Social) :

Téléphone : Adresse mail :

N° SIRET : Code A.P.E:

NOM du Chef d'Entreprise :

Si différent interlocuteur sécurité :

Nom, prénom et Adresse Mail

Personne à contacter pour les convocations médicales :

Nom, prénom et Adresse Mail

Personne à contacter pour la facturation :

Nom, prénom et Adresse Mail

Nombre de salariés à déclarer :

Commission de Santé, Sécurité et Conditions de Travail : Oui Non
(pour les entreprises de + de 50 salariés)

Je soussigné , représentant légal de

déclare adhérer à Ardennes Santé Travail et m'engage à me conformer à toutes les prescriptions des Statuts, du Règlement Intérieur, aux décisions du Conseil d'Administration et plus généralement à toutes les dispositions législatives et réglementaires régissant les services de santé au travail. Les informations recueillies à travers ce formulaire sont destinées au suivi de la santé de vos collaborateurs et à la prévention des risques sur le lieu de travail, et font l'objet d'un traitement par Ardennes Santé Travail. Pour avoir plus d'informations sur la manière dont nous traitons vos données et gérons vos droits, vous pouvez avoir accès à notre politique de confidentialité sur notre site internet www.ast08.com ou par courriel contact@ast08.fr ou courrier : ZA du Bois Fortant – CS80707 - 19, rue Paulin Richier 08013 Charleville-Mézières Cedex.

En cochant cette case, vous acceptez de recevoir des informations relatives aux actions menées par votre service de santé et auxquelles votre cotisation vous donne droit. Vous pourrez à tout moment vous désabonner de la liste de diffusion via le lien situé dans l'email.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'entreprise

Cadre réservé au service

Date d'effet du contrat :

N° d'adhésion :

Médecin affecté :

NB : Pour les entreprises ayant leur siège social situé à l'extérieur du département des Ardennes, merci de joindre la fiche d'entreprise élaborée par le Médecin du Travail